

ATTESTATION DE FORMATION AUX SOINS D'URGENCE



NIVEAU 2



PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉREQUIS

- Professionnels exerçant une profession de santé mentionnée dans la 4e partie du code de la santé publique et étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé.
- Accompagnant éducatif et social (AES)
- Aide médico-psychologique
- Assistant à la régulation médicale (ARM)
- Assistant médical
- Préleveur sanguin en vue d'examen de biologie médicale

DÉROULÉ

- 21 heures soit 3 jours
- Horaires : 9h00 - 17h00

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET PÉDAGOGIQUES

MODULE 1 LES URGENCES VITALES

Ce module permet :

- D'identifier un danger immédiat et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien
- D'alerter le SAMU ou numéro interne de l'établissement, de transmettre les informations et de suivre les conseils donnés

- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée
- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser des gestes adéquats
- D'arrêter une hémorragie externe
- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...)
- De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux
- D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des appareils d'urgence
- Mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin

MODULE 2 LES URGENCES POTENTIELLES

Ce module permet :

- D'identifier les signes d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène
- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au SAMU, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles
- De prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un

traumatisme (matériel d'immobilisation)

- D'effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage
- De prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné
- D'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux

MODULE 3 LES RISQUES COLLECTIFS

Ce module permet :

- De comprendre le concept SSE, connaître le dispositif ORSAN et son articulation avec le dispositif ORSEC
- De s'intégrer dans ces plans de gestion des SSE en fonction de sa profession et son lieu d'exercice
- D'être sensibilisé aux risques NRBC et aux 1ères mesure à mettre en œuvre dans ces situations
- D'identifier un danger et appliquer les consignes en cas d'alerte aux populations ou lors d'un événement au sein de l'établissement
- De connaître les principes de prise en charge médico-psychologique des personnes, de l'information des proches et l'annonce des décès

EFFECTIFS

Groupes de 12 apprenants

COÛT

400 € par apprenant

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Contacter HVL
• tel : 06 15 04 69 79
• email : contact@hvl.healthcare

LIEU DE LA FORMATION

HÔPITAL VIRTUEL DE LORRAINE
Campus Santé
CESU
Bâtiment D - rez de chaussée
9, avenue de la forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

